**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et

d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 26-27 (1996-1997)

**Artikel:** Les syndicats ouvriers diamantaires de Saint-Claude à Genève au

temps de leur construction transfrontalière

**Autor:** Heimberg, Charles

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1002494

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Les syndicats ouvriers diamantaires de Saint-Claude à Genève au temps de leur construction transfrontalière

par Charles Heimberg

L'échelle à laquelle la plupart des organisations corporatives et syndicales sont aujourd'hui opérationnelles — en termes de protection sociale, de mouvements revendicatifs ou de concertation — reste largement celle des États-nations. Ce qui ne manque pas de poser des problèmes et d'exiger des évolutions douloureuses et complexes à l'heure du renforcement de la globalisation économique. Il est dès lors intéressant d'évoquer le cas d'une corporation régionale qui est apparue au tournant du siècle et qui, fortement incitée par ses conditions particulières de production, a ressenti le besoin de s'organiser par-delà les frontières.

La bourgade haut-jurassienne de Saint-Claude est devenue un centre diamantaire de grande importance dans les années quatrevingt du siècle passé. Elle a aussi été un haut lieu de la coopération ouvrière, notamment à travers la société «La Fraternelle», une coopérative de consommation qui va se retrouver dans le giron socialiste et être à l'origine de la fondation d'une Maison du Peuple <sup>1</sup>. Les expériences sanclaudiennes ont d'ailleurs représenté une véritable référence pour les organisations ouvrières genevoises de cette époque. «La Fraternelle» y a en effet inspiré des tentatives de coopération socialiste authentique, dans lesquelles la ristourne accordée aux sociétaires était remplacée par des formes de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Alain Mélo, *Une maison pour le peuple à Saint-Claude (Jura)*, 1880-1940, Saint-Claude, Éditions de La Fraternelle, 1995. «Les archives de la Maison du Peuple de Saint-Claude», *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, n°13, 1997, 149. Et la notice consacrée par J. Raymond à Henri Ponard dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, sous la direction de Jean Maitron, Paris, Editions ouvrières, 1964-1993, volume 14, pp. 289-293.

socialisation des bénéfices<sup>2</sup>. Et c'est même le dirigeant haut-jurassien Henri Ponard qui, à l'occasion de sa présence lors de la célébration du 1<sup>er</sup> mai 1901, aurait chanté pour la première fois à Genève, l'*Internationale*, le fameux chant de Pottier et Degeyter qui a fini par symboliser l'affirmation du mouvement ouvrier<sup>3</sup>.

La Chambre syndicale des ouvriers diamantaires de Saint-Claude a été fondée en 1884. Elle a laissé de riches archives <sup>4</sup> à la Maison du Peuple locale qui nous permettent d'évoquer des aspects peu connus de l'histoire sociale genevoise, puisque les relations entre ouvriers diamantaires genevois et sanclaudiens semblent avoir été constantes. Le groupe de Saint-Claude y apparaît comme l'instigateur régional de l'organisation des diamantaires, et aussi l'un des fers de lance de la fondation avec les ouvriers d'Hanau, Anvers et Amsterdam qui étaient beaucoup plus nombreux - d'une Alliance universelle des diamantaires. C'est d'ailleurs dans cette perspective internationale que paraîtra dès 1891, et semble-t-il pour quelques mois seulement, un organe syndical tout à fait original: Adamas<sup>5</sup>. Publié en trois langues, le flamand, l'allemand et le français, ce journal exceptionnel affirmait clairement son caractère international, mais il regroupait des lieux de production qui étaient finalement assez peu nombreux, conformément à la répartition géographique de l'activité diamantaire 6.

À Genève, la modeste corporation des diamantaires était présente mais plutôt discrète au sein du mouvement ouvrier

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le Cercle coopératif communiste fondé en 1905 par le député Adrien Wyss a par exemple tenté de créer une assurance perte de gains. Voir Charles Heimberg, L'oeuvre des travailleurs eux-mêmes? Valeurs et espoirs dans le mouvement ouvrier genevois au tournant du siècle (1885-1914), Genève, Slatkine, 1996, pp. 166-185 et 281-296.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Marc Vuilleumier, «Le Premier Mai, les émigrés et les réfugiés en Suisse (1890-1914)», Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier, n°10, 1994, pp. 104-105.

<sup>&</sup>lt;sup>†</sup> Conservées dans les locaux de la Maison du Peuple et gérées par une nouvelle Association «La Fraternelle» à caractère culturel et patrimonial, ces archives sont en cours de classement (Archives Maison du Peuple Saint-Claude, ci-après A.M.P.S.C.). Nous remercions Alain Mélo de nous y avoir accueilli et guidé.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Qui signifie «diamant» en grec.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> L'en-tête du journal indique sept rédactions locales: Hanau, Amsterdam, Anvers, Paris, Saint-Claude, Thoiry et Genève. Les archives de «*La Fraternelle*» de Saint-Claude en détiennent une collection lacunaire.

d'avant 1914, et on la retrouvait rarement dans la presse ouvrière <sup>7</sup>. La Chambre genevoise des diamantaires n'existait probablement pas encore en 1885 <sup>8</sup>, mais a dû être fondée quelques années plus tard. Les souvenirs écrits en 1930 par l'un des animateurs des diamantaires sanclaudiens <sup>9</sup> évoquent d'ailleurs les grandes difficultés rencontrées par les diamantaires genevois pour se structurer. On les retrouve pourtant dès 1891 dans le journal *Adamas*, où ils ont publié des articles sur les progrès de l'industrie, la question des syndicats obligatoires ou les voyages de Marco Polo <sup>10</sup>.

De Genève à Saint-Claude, ces organisations d'ouvriers diamantaires avaient un esprit très corporatif. Mais elles se situaient en même temps dans le giron socialiste et luttaient contre l'exploitation et la misère avec une orientation nettement syndicale. Notons cependant que les atermoiements et réticences de certains groupements quant à leur affiliation à des fédérations syndicales ou à des structures corporatives internationales montraient bien leurs contradictions internes.

Sur le plan corporatif, les diamantaires se battaient notamment contre la multiplication des apprentissages, qui risquait de provoquer une dégradation de la qualité et des conditions d'exercice de leur métier en augmentant le risque de chômage. «Camarades diamantaires!, pouvait-on lire par exemple dans le compte rendu d'un Congrès de 1906 11, songez à l'avenir et luttez pendant qu'il en est encore temps, engagez vos amis, vos parents, à retirer de ces ateliers les jeunes garçons et les jeunes filles qui espèrent trouver une situation dans notre industrie, sans songer que notre métier n'a de valeur qu'autant que la matière première est plus abondante que la main d'œuvre» [souligné par nous].

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Elle figure par exemple dans la liste des organisations syndicales défilant le 1er Mai 1910. Voir *Le Peuple suisse* daté du jour même.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Nous disposons en effet d'une liste apparemment complète des sociétés ouvrières publiée le 22 août 1885 dans *La Fédération*.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Souvenirs sur le syndicat des diamantaires, par J. Vuillet, document dactylographié.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Adamas, éditions des 15 février, 1er mars et 5 avril 1891 (A.M.P.S.C.). A propos de la Tour Eiffel et des travaux qu'elle a nécessités, le correspondant genevois écrivait notamment que «dans les plaisirs et les jouissances on ne songe guère aux humbles qui souffrent».

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Congrès des Comités des Syndicats ouvriers diamantaires de Thoiry, Saint-Genis, Genève, Gex. Divonne, Tanninges et Bienne, tenu à Gex le 27 mai 1906 (A.M.P.S.C.).

Une telle mise en exergue de ce problème de la matière première ne doit pas nous étonner, tant il était essentiel pour les diamantaires. Dépendant fortement des conditions du marché du bort <sup>12</sup> et de l'attitude des négociants, la corporation ne manquait pas de raisons objectives pour éprouver la nécessité de se serrer les coudes. Ainsi cherchait-elle à uniformiser les tarifs et les conditions d'exercice du métier, parce que les risques financiers considérables qui lui étaient imposés et la menace constante d'une crise de production pesaient pour elle de tout leur poids. Ajoutons aussi que dans ces conditions, et pour ne pas dépendre en plus du bon vouloir d'un patron, les chambres syndicales de diamantaires encourageaient la création de coopératives de production, comme par exemple «Adamas» (fondée en 1893) et «Le Diamant» (1896) à Saint-Claude 13, ou la Coopérative genevoise des ouvriers diamantaires installée au quai de Saint-Jean (1905). D'ailleurs, il régnait parfois une certaine confusion entre l'activité syndicale proprement dite et la gestion de ces coopératives.

Dans ces conditions, il paraissait vraiment nécessaire de structurer le mouvement corporatif à une échelle aussi large que possible, malgré les réticences naturelles de ceux des ouvriers qui, comme à Saint-Claude, étaient plus sensibles aux thèses fédéralistes qu'aux vertus du centralisme. Or, comme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle il existait bel et bien un petit réseau régional de production diamantaire autour de Saint-Claude et de Genève, c'est-à-dire des deux côtés de la frontière franco-suisse <sup>14</sup>, les intérêts communs de tous les ouvriers concernés étaient alors plus forts que leurs spécificités nationales, et la frontière économique pas encore aussi déterminante qu'elle le sera plus tard. Cela explique sans doute l'émergence d'un éphémère regroupement diamantaire transfrontalier. C'est ainsi qu'à l'occasion d'un Congrès international qui s'est tenu à Saint-Claude les 11 et 12 octobre 1896, une Fédération régionale a été constituée. Cette initiative n'allait pourtant pas de soi et pouvait poser des problèmes,

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Terme qui désigne une catégorie de diamants bruts et des diamants cristallisés qui présentent un défaut et ne peuvent être utilisés directement en joaillerie. C'est avec le bort que l'on fait l'égrisée, la poudre utilisée pour la taille des diamants.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Voir *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, n°19, 1996, qui contient un dossier sur le mouvement coopératif.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Il incluait notamment toute une série de bourgs frontaliers gessiens comme Divonne, Gex, Thoiry ou Saint-Genis.

comme l'indique une lettre adressée de la localité haut-jurassienne au «citoyen secrétaire de Genève», qui nous apprend que «la loi stupide ne permet pas que l'étranger fasse partie de la fédération, mais pour le moment nous prendrons nos mesures à seule fin que l'autorité ne puisse pas dissoudre notre association». Les diamantaires genevois étaient donc priés d'adresser leurs correspondances et cotisations à une autre adresse que l'adresse officielle de l'organisation <sup>15</sup>.

La Fédération régionale a rapidement créé un secrétariat permanent, mais elle a surtout fondé une coopérative syndicale de production qui deviendra plus tard «Le Diamant», l'une des deux coopératives sanclaudienne. Dans un premier temps, elle devait concerner également les diamantaires de la région, et notamment les Genevois, comme le montre la lettre suivante :

«Je t'annonce avec plaisir que nous avons reçu 60 carats à tailler d'une très importante maison et que nous en attendons encore d'autres maisons.

Comme la coopérative est régionale, je suis chargé d'aviser la région pour connaître ses intentions relativement au nombre sur lequel nous pourrions compter ; communique la réponse de Genève. Pour qu'il n'y ait pas d'erreur, voici les principales conditions sur lesquelles fonctionne notre coopérative :

- 1° Il faut être et rester syndiqué.
- 2° Tous les bénéfices restent acquis à la Société.
- 3° Le tarif syndical payé aux sociétaires.
- 4° La coopérative ne sera jamais la propriété d'un ou plusieurs sociétaires, elle sera toujours *une propriété* collective.»<sup>16</sup>

Il était en outre précisé que chaque sociétaire devait posséder une action de 50 francs; dont au moins 15 francs à verser immédiatement. Nous ignorons quelle a été la réponse des

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1896 (A.M.P.S.C.).

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Lettre du 24 décembre 1896 de Reffay-Fournier au citoyen Deshusses de Genève (A.M.P.S.C.).

responsables genevois à cette proposition, et nous ne sommes donc pas en mesure d'affirmer qu'elle ait eu des suites.

Nous avons déjà évoqué le Congrès des Syndicats ouvriers diamantaires de 1906 et son combat contre la prolifération des apprentis. Il a été suivi, le 24 février 1907, à Thoiry, par le 1<sup>er</sup> Congrès national [sic] des organisations diamantaires ouvrières françaises et suisses. À cette occasion, deux tarifs uniques de taille et de débrutage ont été adoptés pour être ensuite soumis à référendum <sup>17</sup>. Exprimés en francs <sup>18</sup>, ces deux tarifs définissaient une série de prix de facturation en fonction des caractéristiques (le plus souvent un poids de 4 carats) et du nombre de pierres à travailler. Nous ignorons s'ils ont pu être appliqués, mais il semble peu vraisemblable qu'ils aient pu l'être des deux côtés de la frontière.

Un autre Congrès interrégional des diamantaires a eu lieu à Genève les 24 et 24 avril 1910 <sup>19</sup>. Trois objets y ont été abordés par les délégués : un mandat au Congrès international d'Amsterdam pour faire appliquer la journée de 8 heures, la nécessité de lutter encore et toujours contre l'apprentissage clandestin et la difficile question de la fixation d'un tarif unique, valable de Paris à Genève. Des discussions sans fin à ce propos ont alors montré le poids des conditions spécifiques de chaque lieu de production, avec ses habitudes et coutumes particulières.

En réalité, la présence de délégués de Genève et désormais aussi de Bienne dans cette structure régionale paraît un peu ambiguë et a eu ses limites. Le Congrès de Thoiry de 1907 ne s'annonçait-il pas déjà national? Et le vrai enjeu de ces rassemblements n'était-il pas d'abord de construire une structure corporative à l'échelle de la France? La création, le 7 juin 1914 à Genève, d'une Union francosuisse des ouvriers diamantaires qui allait avoir son siège social à Saint-Claude pourrait encore nous faire penser le contraire. Mais les apparences sont ici trompeuses.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Dont nous ignorons l'issue.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Probablement des francs français.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Étonnamment, il n'a pas laissé de traces dans la presse ouvrière genevoise.

En effet, l'objectif de cette nouvelle association, défini dans le deuxième article de ses statuts, consistait notamment à «unir moralement et matériellement les organisations des diverses branches de notre industrie dans le but de maintenir les salaires en rapport avec les nécessités de la vie, de procurer du travail à ses membres par voie de renseignements, d'établir une homogénéité complète entre tous les Centres». Tout cela est certes assez normal pour une organisation corporativo-syndicale, et il est vrai aussi que ces objectifs sont probablement un peu plus cruciaux dans le domaine de la diamanterie que pour d'autres secteurs. Mais les documents nous apprennent en même temps que même si cette réunion fondatrice s'est déroulée à Genève, les délégués suisses n'y sont pratiquement pas intervenus. En outre, l'Alliance universelle des diamantaires avait fait fortement pression pour obtenir cette fondation d'une structure nationale des diamantaires. Et il avait bien fallu qu'elle use de toute son influence face aux résistances fédéralistes de certains délégués, comme celui de Divonne, qui craignaient ouvertement d'être trop chargés financièrement par ces affiliations multiples de leur syndicat.

Malgré son nom, l'Union franco-suisse de 1914 n'a guère marqué l'apogée de la collaboration transfrontalière, et elle se situe plutôt dans une phase ultérieure. Fondée quelques semaines seulement avant le déclenchement de la Grande Guerre, elle a d'abord connu la grave crise qui était rendue inévitable par la situation internationale, puis elle s'est restructurée, à partir du 4 avril 1922, en devenant l'Union nationale des Syndicats ouvriers diamantaires français. En Suisse, les groupes de Genève et de Bienne ont d'abord disparu, puis ils ont pu se rétablir après la crise dans le cadre de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers (la fomh, issue elle-même en 1915 d'une fusion entre les syndicats de la métallurgie et de l'horlogerie), sous la responsabilité du secrétaire syndical Charles Hubacher. Les documents nous apprennent d'ailleurs que les Suisses n'ont jamais payé de cotisations à l'Union franco-suisse, et que l'on s'est apparemment très vite contenté, de part et d'autre de la frontière, d'entretenir des relations qui étaient seulement morales et informelles <sup>20</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Compte rendu du Congrès national des organisations diamantaires françaises d'avril 1922 (A.M.P.S.C.).

Les archives de «La Fraternelle» de Saint-Claude possèdent encore une précieuse correspondance entre le jurassien Edmond Ponard <sup>21</sup>, secrétaire dans les années vingt de l'organisation diamantaire sanclaudienne, et Philippe Eberlin, responsable de la Coopérative genevoise et membre du syndicat <sup>22</sup>. En 1925, notamment parce que le Bureau international du Travail avait étudié cette hypothèse en relation avec l'étalon-or, on s'interrogeait encore sur la possibilité d'introduire un tarif international dans le domaine du diamant. Mais la lecture des échanges entre les deux syndicalistes montre combien le contexte s'était désormais modifié, notamment à cause de la variation des taux de change. «Je souhaite que le franc revienne à un cours qui me permette de faire un voyage à Genève», écrivait par exemple Edmond Pomard le 23 novembre 1926, soulignant par là que la frontière avait pris désormais une dimension économique plus irrémédiable.

La crise a pourtant effacé de nouveau, et à sa triste manière, cette séparation frontalière. À Genève dès 1928, à Saint-Claude dès la fin de la décennie, le secteur des diamantaires s'est en effet trouvé brutalement sinistré. Et l'on peut dire qu'il ne s'en est pas vraiment relevé puisque, même s'il est resté des diamantaires à Saint-Claude, cette activité n'a jamais retrouvé l'importance qu'elle avait pu avoir dans la région.

En mars 1928, Philippe Eberlin a dû annoncer gravement à son camarade sanclaudien la fin de la coopérative genevoise. Ces lignes <sup>23</sup>, même si elles font aussi allusion à d'obscurs conflits de personnes, témoignent des sentiments amers qui peuvent être ressentis lorsque l'on vit la fin d'un métier ou d'une activité professionnelle. Aussi résonnent-elles fortement dans les réalités économiques d'aujourd'hui. Leur auteur va parvenir un peu plus tard à retrouver un emploi à la Caisse publique de prêts sur gages, et son ami Edmond Ponard lui écrira encore le 11 septembre 1931,

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Un ouvrier diamantaire et futur responsable de «La Fraternelle» qu'il ne faut pas confondre avec Henri Ponard, qui n'avait aucun lien de parenté avec lui, et auquel il a un peu succédé dans le mouvement ouvrier sanclaudien.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Le fait de disposer d'une telle correspondance dans le cadre d'archives syndicales est suffisamment rare pour être ici souligné. Voir le volume *Union nationale. Correspondance avec Suisse et Allemagne*, 1924-1931 (A.M.P.S.C.).

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Dont nous reproduisons de très larges extraits en annexe.

après avoir connu à son tour les effets ravageurs de la crise, pour lui demander s'il reste des diamantaires à Genève. Il ajoutera alors à sa missive ces mots assez terribles : «Quelle veine tu as eu de te débiner à temps de ce sale métier».

L'expérience transfrontalière des syndicats ouvriers diamantaires du Haut-Jura et du bassin genevois, quelles que soient ses limites, a été originale et d'une grande richesse. Elle a, il est vrai, largement dépendu des conditions particulières de la production dans le secteur des diamants, lesquelles imposaient des solidarités exceptionnellement solides de la part des producteurs. La nécessité impérative de ces liens corporatifs et syndicaux est donc parvenue pour un temps à dominer la réalité et la logique des États-nations et à susciter une brève expérience qui peut paraître pionnière. Mais la Grande Guerre a finalement réduit à néant ces velléités d'organisation ouvrière transnationale qui ne faisaient pourtant qu'appliquer, à l'échelle d'un métier, les principes les plus généreux et les plus prometteurs de l'Internationale ouvrière.

## Annexe 24

«Genève, le 11 mars 1928

Au camarade Ponard à Saint-Claude

Cher camarade

Bien reçu ta lettre du 8 crt, et je viens te dire que c'est le départ de presque tous les jeunes membres de notre Coop. qui est la cause de notre dissolution. Ils nous ont quittés d'une façon toute a fait malhonnête, ils ont profiter de la trop grande confiance que j'avais en eu. Tu me demandes s'ils ont quitter le métier, jusqu'à maintenant il y en a juste 3 qui sont aller travailler chez les patrons, le reste à quitter le métier. Tu as raison quand tu dis que c'est la fin de l'organisation diamantaire de Genève. Il y restera que des vieux qui, ne pouvant trouver autre chose, finiront leur carrière chez les diamantaires. Chez Vernain Muller, son atelier va sombrer avec la nouvelle gare qui est en train de se construire, et comme il y [?] pas de jeunes ouvriers, et que l'on ne fait pas d'attraction ici, il est presque certain qu'ils ne remonteront pas leurs places ailleurs. Il restera comme atelier à Genève, l'Association, 7 places, tous des vieux ouvriers, et chez [?], qui a 5 ouvriers, dont 3 sont âgées dans la trentaine. Le reste approche de la soixantaine, y compris les traitant. Comme tu vois, il y en aura encore pour pas bien longtemps ici sur la place.

Je suis bien peiné et tu peux croire que cela m'a fait mal de voir ou l'on est arrivé avec notre Coop, après tout ce que j'ai fait depuis 7 ans que je suis fondé de pouvoir et que nous avons réussi à nous maintenir pour ainsi dire dans la plus mauvaise période qui a été celle de la crise des changes et de voir maintenant, que par la faute des jeunes partant, que notre Coop. va cesser son activité. Je n'ai encore rien dit à nos négociants, nous avons encore reçu du travail ces derniers jours, et c'est malheureux à dire, nous sommes obliger de le retourner. Voila tu peux juger de ma situation, après m'avoir fait soliciter l'aide financière de la F.O.M.H. qui n'avait fait aucune difficulter pour nous l'accorder, et trois mois après, on me laisse tout seul avec trois camarades âgés. De même avec le regisseur, j'avais obtenu un reduction de 700 fr. par année pour notre bail, nous en avons signer un autre et la aussi j'ai du aller parlementer pour qu'il nous laisse partir, et casser notre bail. Tout ça n'a pas été tout seule, et tu peux croire que des affronts j'en ai eu. À la F.O.M.H. ils n'ont pas été contents non plus et il y avait de quoi, aussi nous avons décidé de vendre le matériel dont le produit servira a rembourser le prêt qu'ils ont fait a notre Coop. (Fr. 4000). Gendre a du envoyer son annonce pour le «Jura», Mermot t'auras peut être donné aussi quelques details, comme tu le vois je ne pouvais maintenir la société avec les trois camarades. (...)

Pour l'article a mettre sur le journal, tu vois d'après ce que je t'écris que malgré notre meilleure volonté a quatre nous ne pouvions maintenir notre Coop. Le plus joli atelier de Genève va se démonter, je souhaite que ceux qui en sont responsables n'ayent pas a le regretter de sitot. Il est vrai qu'il y a aussi et pour beaucoup la mauvaise situation de notre métier, c'est le plus mal parti, ici à Genève, [?]. Enfin, je ne pouvais aller contre les événements. Comme convenu, tu auras assez de mes nouvelles, de même si tu as besoin d'un service quelconque je serais toujours a ton service. Merci encore une fois et reçois mes sincères salutations.

Eberlin Philippe.»

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Nous avons repris telles quelles la syntaxe et l'orthographe de cette lettre.